

DEPOT LEGAL  
Rhône  
90° 103  
1887

Première année. --- N° 5.

CINQ CENTIMES

Samedi 12 Février 1887.

RÉDACTEUR EN CHEF :  
**ERNEST VAUQUELIN**  
Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Secrétaire  
**34, rue Tupin, à Lyon**

# LA TRIBUNE

RÉDACTEUR EN CHEF :  
**ERNEST VAUQUELIN**  
Pour l'Administration, s'adresser à l'Administrateur  
**34, rue Tupin, à Lyon**

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QU'ELLE A REÇUS  
**ABONNEMENTS**  
3 mois 6 mois Un an  
Rhône et départ. limit. 5 fr. 10 fr. 18 fr.  
Autres départements... 7 fr. 14 fr. 26 fr.  
Etranger (Union post.) 10 fr. 20 fr. 40 fr.  
(On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste)

Organe de la Démocratie Radicale  
DE LA RÉGION DU RHÔNE

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SERONT REFUSÉES  
**ANNONCES**  
Les annonces de journal sont reçues exclusivement :  
A LYON, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort  
et dans ses succursales de Saint-Etienne et de  
Grenoble.  
A PARIS, chez M. AUDEBOURG, 10, place de la  
Bourse.

## LE CHOIX D'UN ARCHEVÊQUE

Il existe dans le répertoire comique contemporain un amusant vaudeville qui a pour titre : « Le Choix d'un Evêque ». M. Goblet, devenu par sa situation de ministre des cultes, une sorte de Père laïque de l'Eglise, n'est pas moins embarrassé que le papa de la comédie pour donner à la circonscription diocésaine de Lyon un évêque réunissant toutes les qualités voulues.

Ce n'est pas que l'on manque de prétendants. A défaut d'autres charmes, l'Eglise de Lyon est ornée d'une dot rondelette et se trouve abondamment pourvue de ces biens périssables particulièrement appréciés par les gens qui ont fait vœu de pauvreté. L'Etat sort d'abord à l'archevêque de Lyon une petite rente de 45,000 francs et lui fournit un modeste palais. La messe épiscopale vaut bien bon an, mal un une centaine de mille francs.

En outre, il est à peu près de règle qu'un archevêque de Lyon, reçoit le chapeau de cardinal à l'une des premières vacances du sacré collège qui suivent son intronisation, et la dignité de cardinal romain ne confère pas uniquement le droit de s'habiller de rouge des pieds à la tête, même en dehors du temps de carnaval. Elle donne à celui qui en est revêtu quelques menus avantages d'espèce plus positive et plus sonante, tel que le revenu de chacune des églises de Rome dont tout cardinal est canoniquement prébendier. Beaucoup plus élevé jadis, le chiffre de cette prébende est encore aujourd'hui de 30,000 francs annuellement.

Un valet qui sort d'un archevêque de Lyon n'est pas des plus misérables. Quarante-cinq mille francs d'un côté, cent mille francs au moins de l'autre, plus trente mille francs à échéance brève et certaine, cela fait un total de presque deux cent mille francs de rente.

Avec cela un archevêque qui n'a pas de charges de famille, pas de femme, pas d'enfants, qui ne parle pas aux courses et qui ne joue pas au baccarat, peut faire autour de lui les petites charités obligatoires dans sa position et cependant avoir encore ce qu'il lui faut pour son tabac.

On conçoit donc que la succession de M. Caverot soit guignée par plus d'un regard d'envie dans le monde où l'on porte la crosse. Aussi quel remue-ménage dans les sacristies, les salons bien pensants, les oratoires de grandes dames et les boudoirs pieux !

Chaque parti, chaque coterie, chaque petite chapelle à son candidat pour cette grande église. Avoir fait un « primat des Gaules », il y a dans ce souvenir de quoi dorer d'un rayon de gloire tout le restant de la vie d'une dévote. Avoir un homme à soi sur le siège archiepiscopal de Lyon, c'est une force entre les mains des meneurs d'un groupe politique.

Pour le moment, celui qui tient la corde, dans cette course à la mitre, c'est, paraît-il, M. Foulon, archevêque de Besançon. Les bonapartistes, dont il est l'ami, font feu des quatre

piers pour le hisser jusqu'à la chaire de la cathédrale de Saint-Jean. Ce zèle est naturel. M. Foulon était un ancien familier des Tuileries et l'un des prélats favoris de la cour de Napoléon III.

Ce qui est plus difficile à expliquer, c'est que M. Goblet semble prêt à envoyer dans un poste aussi important un des membres de l'épiscopat les plus notablement connus par son hostilité à la République. Il est certain qu'au point de vue de l'intérêt républicain et dans l'état actuel des rapports entre le pouvoir civil et l'Eglise, le meilleur des évêques ne vaut pas grand-chose. Ils sont tous, tous, des ennemis du régime démocratique, et ne diffèrent entre eux que par le degré d'hostilité. Ils sont donc tous redoutables plus ou moins ; selon leur tempérament politique, leur caractère et leurs capacités.

Le pouvoir civil n'a pas même la ressource de prendre quelque vieux prêtre aux facultés affaiblies par l'âge, car celui-ci, entre les mains d'un vicaire-général actif, habile et énergique pourrait devenir — tout inconscient et tout innocent qu'il serait, — un instrument des plus dangereux.

A toutes ces difficultés inhérentes aux personnes il faut ajouter encore les entraves qui peuvent survenir de la cour de Rome. Car c'est un des avantages du Concordat, que l'Etat doive pour la nomination des évêques — qui sont, en dépit de leur dévotion, des fonctionnaires français — obtenir l'agrément du pape.

Tout cela n'expliquerait pas que le choix de M. Goblet se fixât définitivement sur l'archevêque de Besançon, mais cela explique un peu que le ministre se trouve embarrassé pour désigner celui-ci, plutôt que celui-là. La liste des évêques et archevêques de France est là placée sur le bureau ministériel, et M. Goblet, penché sur le papier, compulse les dossiers, relit les lettres de recommandation, consulte les hauts employés de son ministère pendant que — comme un écho lointain des souvenirs de collège — un vers classique chante dans sa mémoire :

Devine si tu peux et choisis si tu oses.  
Il serait si facile de se dispenser de deviner et de se dispenser de choisir, en déchirant le Concordat et en retirant au clergé le nerf que l'Etat fournit si soigneusement lui-même pour qu'on lui fasse la guerre : l'argent.

ERNEST VAUQUELIN.

## Un miracle inconnu

Les miracles sont comme les punaises : rien ne se multiplie au même degré ; quand il n'y en a plus, il y en a encore... et toujours. Voici un spécimen de l'espèce que nous cueillons avec toutes sortes d'égarés dans la Revue hebdomadaire du diocèse de Lyon : c'est un miracle absolument inconnu qui ne manquera pas d'édifier nos lecteurs. Il s'agit du miracle Péliissier ; c'est un miracle en bottes fortes :

C'était en Crimée, en 1855 ; dans un der-

nier conseil de guerre, le général en chef, Péliissier, avait décidé qu'un assaut suprême serait livré à Sébastopol, le 8 septembre. Après le conseil, un des généraux français, plus vaillant en face des Russes que contre le respect humain, vint trouver le général de Maiaïoff et lui adressa de discursives félicitations sur le choix de la date de l'assaut. Peut-être les Anglais, fanatiques adversaires du papisme, vengèrent-ils dans la désignation du huit septembre, jour de la Nativité de la Mère de Dieu, une coïncidence préméditée flétrissant la dévotion. Peut-être serait-il bon de ne pas exposer l'armée française au reproche de bigoterie.

Laissez-moi donc tranquille ! répliqua avec sa vivacité naturelle le général Péliissier. Si les Anglais n'aiment pas la sainte Vierge, ce sont des imbéciles. Voilà tout ! Et j'ai été forcé de consacrer la monarchie à Marie ; je veux vouer spécialement l'armée française, que j'ai commandée, à cette bonne Madone ! Ma dévotion est bien et d'ailleurs choisie : l'assaut de Sébastopol aura lieu le jour de la Sainte-Vierge.

Et Sébastopol fut pris le huit septembre ! Et voilà pourquoi votre fille est muette !

Il y a cependant, dans ce dénouement un point qui nous chiffonne. Puisque c'est la vierge dite « sainte », qui a permis la prise de Sébastopol, comment se fait-il qu'elle ait permis également le massacre de milliers de braves gens qui ne demandaient qu'à vivre et dont il lui était facile, dans sa toute puissance, d'épargner les jours ?

Il nous semble que le miracle aurait plutôt consisté à ce que cette « Bonne Madone » ne permit pas la prise de Sébastopol, ou sauvât du moins, les nombreuses existences qu'elle coûta.

Ce miracle n'est décidément pas clair ; mais la relation en est joyeuse :

## LETTE DE PARIS

Paris, 11 février.

Bien que la Chambre n'ait pas tenu séance hier, la journée n'en a pas moins été marquée par un événement parlementaire considérable. Par une vote contre neuf, la commission spécialement chargée d'examiner la proposition de loi relative à l'abrogation du Concordat, s'est prononcée pour le principe de la séparation des Eglises et de l'Etat. Voilà donc la question posée maintenant, et de façon si nette qu'il n'est plus possible de l'éviter.

Je sais plus d'un opportuniste que cette décision va mettre dans un terrible embarras. Il faudra se prononcer, prendre une attitude, parler franc et c'est là une cruelle nécessité pour des gens qui ont pris depuis si longtemps l'habitude de dire oui et non à la fois : oui, aux électeurs ; non, au Parlement. L'heure est passée de crier en même temps : « Vive le Roi ! » et « Vive la Ligue ! » Et les votes pour les catholiques ou pour la pensée libre ? Voulez-vous maintenir le Concordat de Donaparte ou ramener l'Eglise à ce que la Révolution l'avait faite ? Allons, répondez, Messieurs de l'Union républicaine ; la question apparemment ne vous prend pas à l'improviste, car voilà bientôt cent ans qu'elle est posée.

Je n'ai pas besoin de vous dire que les neuf membres de la commission qui se sont prononcés contre la séparation des Eglises et de l'Etat sont tous — sauf M. Freppel et un docteur — d'excellents opportunistes. Cela ne doit point surprendre : sur ce point, les amis de M. Ferry ont depuis longtemps pris position ; ils ont tenu les promesses qu'ils avaient faites aux libres-penseurs absolument comme ils ont rempli les engagements qu'ils avaient pris envers les électeurs.

Le fameux article 7 est leur œuvre, dira-t-on ; il est vrai, et jamais

mystification plus effrontée ne fut imaginée par des politiciens moins scrupuleux.

Sait-on ce qu'il en reste aujourd'hui de cet article 7 dont on voudrait faire gloire à l'honneur du Tonkin ? Sait-on que presque toutes les congrégations dissoutes avec tant de fracas sont, à cette heure, reconstituées et plus puissantes que jamais ? Sait-on qu'en Savoie, par exemple, les capucins sont rentrés, en plein jour, au vu et au su de l'administration, dans les monastères dont on avait feint de les chasser ? Sait-on que certaines congrégations non autorisées — les chartreux, notamment — n'ont jamais reçu signification des décrets rendus contre elles ? Sait-on enfin que tout récemment, par l'influence et la recommandation des opportunistes, ces grands travailleurs, un abbé a été nommé professeur d'un lycée de l'Etat — absolument comme si nous étions sous la Restauration et que M. de Frayssinous fût toujours grand-maître de l'Université ?

Je pourrais multiplier à l'infini ces exemples, rappeler le discours célèbre par lequel un des chefs de la coterie, M. Spuller, a sollicité et obtenu le maintien de l'ambassadeur français près du Vatican. Mais à quoi bon ? L'opinion n'est-elle pas faite sur ces salubres banquets politiques ?

Ce qui, je ne le cache pas, me satisfait profondément dans la décision prise hier par la commission du Concordat, c'est qu'elle vient à son heure, juste et à point, à propos. On avait depuis longtemps, même parmi les modérés, renoncé à contester les avantages d'un irrévocable divorce entre les Eglises et l'Etat ; la plaisanterie qui consiste à faire payer par les libres-penseurs les frais d'un culte qu'ils ne pratiquent pas, à leur faire entretenir des prêtres oisifs avec lesquels ils n'ont et n'auront jamais aucun rapport, cette plaisanterie, infiniment trop prolongée, devenait maintenant à tous absolument intolérable.

Donc, en principe, pas de contestation possible à l'égard de ce vote. Mais on objecte : « Prenez garde ! le pape, tout dévoué qu'il est, exerce encore une influence considérable ; il commande souverainement à des millions de fidèles ; les gouvernements sont obligés de compter avec lui. C'est une force. Allez-vous, de gaité de cœur, tourner cette force contre la France et vous exposer à rencontrer partout, dans vos relations diplomatiques, l'influence romaine combattant la politique française ! »

Voilà l'argument ; vous le connaissez : que de fois n'a-t-il pas été ressassé ! Or, on a pu voir, durant ces dix derniers mois, à quoi nous ont servi les ménagements dont nous avons usé envers le maître vicillard qui se fait appeler Léon XIII sous le fallacieux prétexte que son acte de naissance le nomme Joachim : en Chine, cet ecclésiastique podagre a essayé de substituer son protectorat à celui que la France exerce sur les indigènes chrétiens ; en Allemagne, non seulement le dénommé Pecci s'est réconcilié avec Bismarck, mais il fait au profit du chancelier la plus active propagande électorale, enjoignant aux catholiques, de voter pour les candidats officiels et ordonnant aux évêques de lancer des mandements qui sont de véritables manifestes en l'honneur du gouvernement impérial.

Ainsi, partout où il a pu exercer une action, Joachim Pecci s'est montré l'adversaire de la France alliée de nos ennemis. Cependant nous conservons pieusement notre ambassadeur en cour de Rome et, chaque année, nous venons généralement cin-

quantre-trois millions entre les mains des curés qui conspirent ouvertement contre la République et le culte de tous les jours du haut de la chaire de vérité — ainsi nommé sans doute par antiphrase, car il n'en est jamais tombé un seul mot de vrai.

Cette hostilité du Pape contre notre pays, son étroite alliance avec l'Allemagne, voilà ce que les orateurs de l'extrême gauche ne mangent pas de faire ressortir lorsque la discussion s'élève devant la Chambre, c'est-à-dire devant le peuple. Il faut s'attendre, d'ailleurs, à ce que les opportunistes s'unissent aux cléricaux pour demander le maintien du Concordat : n'ont-ils pas tous été en ce sens, hier, dans la commission ? Tous, oui tous, le juf Raynal en tête.

Néanmoins, l'élan est donné, et la résistance des renégats de la démocratie ne sauvera pas l'Eglise d'Etat. On ne l'ignore pas à Rome, car je sais de bonne source que depuis plus de deux ans, le nonce du pape à Paris a fait parvenir aux évêques des instructions pour le cas où le dernier lieu qui retient le gouvernement républicain à la boutique catholique venant à être brisé, le budget des cultes disparaîtrait subitement. De quelle nature sont ces instructions ? Est-il vrai, comme le disait récemment un ministre dans la salle des Pas-Perdus, au Palais-Bourbon, est-il vrai que des soulèvements, une prise d'armes soient à craindre ? Pour ma part, je n'en crois rien ; la libre-pensée a pénétré partout ; la foi s'éteint rapidement. Même en Bretagne, on ne trouverait pas aujourd'hui cent imbéciles pour prendre les armes à l'appel du recteur.

L'an dernier, j'étais dans une église du Finistère le 15 août, qui est — n'a-t-on assuré — l'une des plus grandes fêtes de l'Eglise ; la nef était toute pleine de jolies cornettes qui traînaient par leur écharpe blanche sur les robes noires bordées de velours. Il y avait là sept ou huit cents bretonnes, peut-être, et pas un homme du pays, — pas un ! Le sexe masculin n'était représenté que par le prêtre qui défilait des sottises en chaire, par trois hussards venus en curieux, par mon compagnon et par moi, dont le recueillement, je l'avoue, laissait beaucoup à désirer.

Tout ce que j'ai vu en pleine Bretagne. Cauchas avait raison : les dieux s'en vont !

MAURICE REHAUD.

## INSURRECTION BONAPARTISTE En Corse

Nous avons annoncé, hier, dans nos dépêches, une tentative d'insurrection organisée en Corse, par l'avocat Leandri, un journal de Paris le Gaulois, organe orléaniste, donne sur cet événement les détails suivants que nous lui empruntons.

Il se passe en Corse, paraît-il, des faits d'une certaine gravité. Une feuille bonapartiste, vient de se jeter dans le maquis, à la tête de trois ou quatre cents partisans aussi résolus que lui et armés jusqu'aux dents.

La place nous manque aujourd'hui pour expliquer à la suite de quels incidents M. Leandri, après avoir eu plusieurs duels et soutenu de nombreux procès, pris la campagne en faisant un appel aux armes et disant aux Corses : « La République nous refuse justice ; faisons-nous rendre justice nous-mêmes. »

M. Leandri se plaint surtout que le tribunal d'Ajaccio soit composé de magistrats républicains, dont les arrêts

de rien, ça tette, et ça se plaint plus haut que les autres ! Estelle s'était mise à têter, en effet. Disparue sous la couverture, calmée par la tiédeur du lit, elle n'avait plus qu'un petit bruit goulé de lèvres.

sont toujours confirmés d'avance par la cour d'appel de Bastia, peuplée de parents et de créatures de M. le sénateur républicain Casabianca.

On lui inflige, à lui et à ses amis, des six mois de prison, parce qu'il est anti-républicain, alors que, pour des délits du même genre, des républicains sont acquittés ou ne sont frappés que d'une amende dérisoire. Que va faire le gouvernement ? S'il envoie des troupes contre M. Leandri et ses trois ou quatre cents partisans, il risque d'amener une collision sanglante qui peut aboutir à la guerre civile !

S'il n'intervient pas, n'est-ce pas le triomphe de l'insurrection dans l'île ? Nous aurons à revenir sur ces incidents, dont la Chambre sera probablement saisie.

## DYNAMITE & GOUPILLON

En attendant que la police ait mis la main sur les personnages qui ont mis le feu aux bombes de la rue Saint-Jean (ce qui pourrait bien un jour tarder et pour cause), il nous arrive un renseignement très significatif et qui serait de nature à joier un jour très précieux sur cette explosion suspecte :

« Certain abbé, paraît-il, très connu à Lyon pour son zèle monarchique, aurait reçu depuis quelque temps la visite presque journalière d'individus se disant anarchistes, auxquels il aurait distribué de l'argent. »

La police connaîtrait, dit-on, l'abbé et les personnages, mais serait très embarrassé, car l'homme de Dieu a toujours la ressource de dire qu'il a simplement voulu faire la charité.

## DÉPÊCHES DE LA NUIT

PAR FIL SPÉCIAL DE « LA TRIBUNE »

### AVANT LA ÉANCE

### MORT DE M. RAOUL DUVAL

Paris, 11 février.

Dans les couloirs, presque déserts, sans aucune animation, on ne s'occupe que de la mort de M. Raoul Duval. Le député de l'Eure a succombé à une maladie de cœur compliquée de diabète. La nuit dernière, une forte bourrasque soufflant à Montecarlo, où il était en traitement, ouvrit brusquement la fenêtre de sa chambre. M. Raoul Duval se leva pour la fermer ; mais l'effort qu'il fit pour se dresser détermina la rupture d'un anévrysme et causa ainsi sa mort. Il n'était âgé que de quarante-cinq ans.

Son corps sera ramené à Paris. On connaît le talent oratoire de M. Raoul Duval, qui, dans la Chambre ne comptait pas d'ennemis. Dans son dernier discours il avait adhéré solennellement à la République.

### LE BUDGET AU SÉNAT

Suivant les estimations généralement admises, le rapport général du budget serait déposé sur le bureau du Sénat seulement samedi de la semaine prochaine et la discussion serait engagée deux ou trois jours plus tard ; elle tiendrait au moins trois ou quatre séances. Il faudra ensuite reporter la loi à la Chambre, qui ratifiera les modifications votées par le Sénat. En comptant les délais pour la promulgation, on voit qu'il n'y a pas une minute à perdre.

Feuilleton de LA TRIBUNE du 12 Février 1887

## GERMINAL

PAR ÉMILE ZOLA

Ah ouiche ! Philomène ! répondit Zacharie, elle s'en moque, elle dort... C'est cochon de dormir jusqu'à six heures !

entrait par ouïsses glaciales, tous deux s'emportaient, en soutenant chacun l'exactitude de ses renseignements, lorsque des cris et des larmes éclatèrent. C'était, dans son berceau, Estelle, que le froid contrariait.

Du coup, Maheu se réveilla. Qu'avait-il donc dans les os ? Voilà qu'il se rendormait comme un propre à rien ! Et il jurait si fort, que les enfants, à côté, ne soufflaient plus. Zacharie et Jeanlin achevèrent de se laver avec une lenteur déjà lassée. Alzire, les yeux grands ouverts, regardait toujours. Les deux microbes, Lénore et Henri, aux bras l'un de l'autre, n'avaient pas remué, respirant du même petit souffle, malgré le vacarme.

Catherine, donne-moi la chandelle ! cria Maheu. Elle finissait de boutonner sa veste, elle portait la chandelle dans le cabinet, laissant ses frères chercher leurs vêtements, un peu de clarté qui venait de la porte. Son père sautait du lit. Mais elle ne s'arrêta point, elle descendit en gros bas de laine, à tâtons, et alluma dans la salle une autre chandelle, pour préparer le café. Tous les sabots de la famille étaient sous le buffet.

les cheveux jaunes, coupés très courts. L'enfant hurlait davantage, effrayée par ces grands bras noueux qui se balançaient au-dessus d'elle.

— Laissons-la, tu sais bien qu'elle ne vent pas se faire dit la Maheude, en s'allongeant au milieu du lit.

Elle aussi venait de s'éveiller, et elle se plaignait, c'était bête de ne jamais faire sa nuit complète. Ils ne pouvaient donc partir doucement ? Entouffé dans la couverture, elle ne montrait que sa figure longue, aux grands traits, d'une beauté lourde, déjà déformée à trente-neuf ans par sa vie de misère et les sept enfants qu'elle avait eus. Les yeux au plafond, elle parla avec lenteur, pendant que son homme s'habillait. Ni l'un ni l'autre n'entendait plus la petite qui s'étranglait à crier.

— Hein ? tu sais, je sais sans le sou, et nous voici à lundi seulement : encore six jours à atteindre la quinzaine... Il n'y a pas moyen que ça dure. A tout vent, vous apportez neuf francs. Comment veux-tu que j'arrive ? nous sommes dix à la maison.

cher par terre sa ceinture de cuir. Puis il dit en se relevant :

— Faut pas se plaindre, je suis tout de même solide. Il y en a plus d'un, à quarante-deux ans, qui passe au racommodage.

— Possible, mon vieux, mais ça ne nous donne pas du pain... Qu'est-ce que je vais fiche, dis ? Tu n'as rien, toi ?

— J'ai deux sous.

de rien, ça tette, et ça se plaint plus haut que les autres !

— Est-ce que les bourgeois de la Pioline ne t'ont pas dit d'aller les voir ? reprit le père au bout d'un silence.

— La mère pinça la bouche, d'un air de doute découragé.

— Oui, ils m'ont rencontrés, ils portent des vêtements aux enfants pauvres... Enfin, je m'en irai ce matin chez eux Lénore et Henri. S'ils me donnaient cent sous seulement !

verts dans l'obscurité, tandis que, tirant sur sa mamelle pendante de femme épuisée, Estelle ronronnait comme un petit chat.

En bas, Catherine, s'était d'abord occupée du feu, la cheminée de fonte, à grille centrale, flanquée de deux fours, et où brûlait constamment un feu de houille. La Compagnie distribuait par mois, à chaque famille, huit hectolitres d'escailage, charbon dur ramassé dans les voies. Il s'allumait difficilement, et la jeune fille qui courrait le feu chaque soir, n'avait qu'à le secouer le matin, en ajoutant des petits morceaux de charbon tendre, triés avec soin. Puis, après avoir posé une bouillotte sur la grille, elle s'accroupit devant le buffet.

C'était une salle assez vaste, tenant tout le rez-de-chaussée, peinte en vert pomme, d'une propreté flamande, avec ses dalles lavées à grande eau et semées de sable blanc. Outre le buffet de sapin verni, l'ameublement consistait en une table et des chaises du même bois.

(A suivre.)

LES AUMONIER MILITAIRES

La commission de l'armée a supprimée, aujourd'hui, les aumôniers militaires ; mais elle a décidé qu'en temps de guerre des prêtres seraient attachés aux armées.

L'ORGANISATION DE PARIS

M. Folliet doit déposer un amendement à la loi de l'organisation municipale de Paris, assimilant la capitale à Lyon. La mairie centrale serait créée, la police serait créée, la police serait rattachée au ministère de l'Intérieur. Le Conseil général de la Seine serait séparé du Conseil municipal de Paris, et ce dernier serait élu au scrutin de liste avec un nombre de membre proportionnel au chiffre de la population, soit 95.

L'AFFAIRE LÉANDRI

M. Andrieux se propose d'interpeller le ministère sur la situation générale en Corse et sur les affaires Léandri.

LES DROITS SUR LES CÉRÉALES

Les députés des Bouches-du-Rhône ont, aujourd'hui, présenté à M. Goblet une délégation ouvrière pour protester contre les éventualités d'un relèvement de droit sur les céréales.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PRÉSIDENCE DE M. FLOQUET

Séance du 11 février

MORT DE M. RAOUL DUVAL

La séance est ouverte à 2 heures. M. Floquet, président, annonce en termes émus la mort de M. Raoul Duval. Il fait l'éloge des hautes qualités qui caractérisaient ce député ; il rappelle son talent et la cordialité qu'il apportait dans ses relations avec ses collègues.

L'allocution de M. Floquet provoque sur tous les bancs de vifs applaudissements.

DISCUSSION DU BUDGET

(Suite)

M. Thomson demande à soumettre les produits étrangers importés de l'Indo-Chine au tarif général des douanes.

M. Dautresse dit que cette mesure serait insuffisante. Il propose de substituer le monnaie française aux piastres, dont le change subit des variations funestes à notre commerce.

M. Peytral combat ces deux amendements et cite l'opinion de Paul Bert, qui était opposé à l'établissement du tarif général, et partisan de la liberté économique.

M. Waddington déclare que les colonies sont favorables à l'établissement du tarif général et à la substitution de la monnaie française aux piastres.

M. Blancou insiste pour que les modifications soient adoptées.

L'amendement de MM. Thomson et Dautresse est adopté par 343 voix contre 106. Après une discussion confuse à laquelle prennent part MM. Rouvier, Blancou, Dauphin, on décide, par un article additionnel, d'admettre la facilité de déterminer le régime des entrepôts pour l'Indo-Chine.

M. Berger (droite) et Ducoudray demandent que chaque année, il soit annexé un projet de budget à l'état nominatif des profits et des sous-préfets touchant un traitement supérieur à celui de leur résidence.

M. Goblet adhère à cette réclamation, dont l'adoption est votée. La Chambre ordonne ensuite le renvoi de divers amendements insignifiants de MM. Brugnot et de Ferronays.

M. Wilson annonce que la commission du budget se propose de repousser l'amendement de M. Kondeux relatif à l'impôt sur la petite vitesse.

M. Rongieux retire son amendement. M. Rouvier demande l'ajournement de la question des sucres, pour hâter la fin de la discussion du budget.

M. Méline proteste contre ce renvoi. M. Peytral dit que la loi doit pouvoir être promulguée en mars, pour être appliquée à la campagne en 1887-88.

M. Dauphin répond que l'ajournement ne peut pas empêcher la loi d'être appliquée, en temps utile.

MM. Duché et Laur combattent l'ajournement. Par 293 voix contre 254, l'adoption du projet est votée.

M. Peytral dépose un amendement tendant à diminuer de 35 millions l'évaluation du budget des saccres.

Cet amendement est repoussé à égalité de voix, par 213 voix contre 213.

M. Lecomte dépose un amendement contre les subventions accordées aux communes pour les dépenses d'instruction publique.

Cet amendement est repoussé. L'article 51 est adopté.

M. Cunéo d'Ornano et Baudry d'Asson font quelques observations bizarres qui ne sont pas prises en considération.

VOTE DU BUDGET

L'ensemble du budget de 1887 est adopté. Il y aura séance demain. La séance est levée à 6 heures moins cinq minutes sans incident.

SÉNAT

Séance du mardi 11 février.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROTYER.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de loi concernant la naturalisation et fixant les conditions de domicile pour obtenir, sans frais, la qualité de français ou être réintégré dans cette qualité. L'ensemble de cette loi est adopté.

Vient ensuite la deuxième délibération de la loi sur les aliénés.

M. Roussel, rapporteur, présente quelques modifications sans importance. Les articles 1 à 6 sont adoptés.

M. Lacombe présente un amendement sur l'article relatif aux aliénés traités à domicile privé. Cet amendement est repoussé, l'article 7 est adopté.

MM. Paris et Guibourg demandent le renvoi de l'article 8 à la commission. L'article 8 est renvoyé.

Les articles 9 à 17 sont adoptés. M. de Gavardie dépose une interpellation au sujet d'une représentation de *Taïffé* donnée dimanche à des écoliers, est ajournée.

La séance est suspendue à 3 heures 3/4, pour recevoir le dépôt du budget, qui doit être fait par M. Dauphin.

M. Dauphin dépose le budget. Le Sénat s'ajourne à lundi, 3 heures.

L'EXPOSITION DE 1889

Le Comité de direction de l'exposition universelle, a tenu une importante séance.

De nombreuses questions d'organisation ont été résolues.

Le comité a constaté que l'état des travaux avance rapidement malgré la gelée.

Il a décidé que tous les moyens d'attraction, dont l'exposition de 1878 avait été systématiquement privée, seraient réunis en 1889. Il y aura des fêtes de nuit.

FAUX ESPIONS

Il est inexact que deux ouvriers français aient été arrêtés pour espionnage au fort Queuleu. La vérité est, que ces deux ouvriers s'étant présentés pour être embauchés dans les travaux de ce fort ont été refusés à cause de leur nationalité.

LES RÉPUBLICAINS ESPAGNOLS

Paris, 11 février.

Une délégation de l'assemblée des républicains espagnols est arrivée à Paris apportant à Ruiz-Zorilla un vote de confiance absolue que cette assemblée a émis récemment.

Les décisions prises sont tenues secrètes mais on sait que M. Ruiz Zorilla est résolu à persévérer dans la politique révolutionnaire.

LE GÉNÉRAL VILLACAMPA

Madrid, 11 février.

Le général Villacampa et les autres déportés victimes du gouvernement espagnol, ont été transportés à Ceuta, parce que la population et la garnison de Fernando-Po étaient pour eux, et le gouvernement redoutait un soulèvement.

La Commission du Concordat

Nous avons parlé du vote récent de la commission du concordat qui fait aujourd'hui l'objet de tous les commentaires. Voici le compte-rendu de l'intéressante discussion à la suite de laquelle la commission a émis son vote :

La commission parlementaire chargée d'examiner la proposition de MM. Michelin et Planteau tendant à l'abrogation du Concordat a poursuivi, hier, sous la présidence de M. Boyssset, sa discussion générale.

Il y a huit jours, Mgr Freppel avait longuement défendu le Concordat, et M. Yves Guyot l'avait énergiquement attaqué, en faisant ressortir que ce pacte n'avait, en outre du pouvoir de l'Etat, un pouvoir religieux qui en certains cas, amoindrait, contrevenait le premier. Et M. Yves Guyot avait conclu en demandant qu'on supprimât, en France, ce pouvoir religieux, enfin que l'autorité civile de l'Etat redevint entière.

Hier, la discussion a continué. M. Cousselet a déclaré que les origines du Concordat étaient vicieuses, que les contrats passés avec l'Eglise étaient caducs et que les salaires donnés au clergé ne servaient qu'à alimenter son hostilité déclarée envers l'Etat.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat est donc nécessaire, a-t-il ajouté. « A d'autres prétendent que la question n'est pas même encore. Mais sur quels événements compte-t-on pour la faire mûrir ? »

« Au surplus, la séparation ne sera pas une nouveauté : elle a déjà été pratiquée sans trouble ni désordre. »

M. Gordier a, au contraire, soutenu que la séparation donnerait à l'Eglise plus de force encore qu'elle n'en avait tant au point de vue financier qu'au point de vue du prestige et de l'influence. D'ailleurs, une telle mesure troublerait la paix publique trop profondément pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en repousser la réalisation.

La formule de la question

La discussion générale était close, quelques membres ont demandé que la formule : « Y a-t-il lieu de séparer les Eglises de l'Etat ? », précédemment adoptée comme devant être celle de la question qui serait proposée tout d'abord au vote de la commission fut modifiée.

Mgr Freppel, notamment, s'est efforcé de prouver que cette formule était équivoque et vague. Il a soutenu que la séparation existait déjà de fait, puisque les évêques ne figuraient plus dans les conseils de l'Etat, qu'il n'existait pas de lois obligatoires pour les prêtres, etc., etc.

Et comme un membre interrompit le développement de cette thèse un peu paradoxale en rappelant à l'évêque d'Angers qu'il n'y avait pas séparation, puisqu'il y avait toujours un « budget des cultes ». — Mgr Freppel a répondu que cela ne signifiait rien, à telles enseignes, qu'en Belgique, où l'Eglise est séparée de l'Etat, il y a un budget des cultes.

Bref, MM. Boyssset et Sigismond Lacroix ont énergiquement demandé que la formule arrêtée fut maintenue, — et la commission l'a maintenue en effet.

Le principe de la séparation voté

Mise aux voix, cette motion : « Y a-t-il lieu de séparer les Eglises de l'Etat ? » a été votée par onze voix contre neuf.

Ont voté pour : MM. Boyssset, Sigismond-Lacroix, Pichon, Millerand, Yves Guyot, Antide Boyer, Philippin, Viger, Cousselet, Simeyan et Prévost.

Ont voté contre : MM. Raynal, Noirat, Duché (Loire), Chavoix, Versigny, Cordier, Horteur, Freppel et Lairé.

Étaient absents : MM. Hanotaux (hostile) et de Jouvencel (favorable).

La commission s'est ensuite ajournée à mercredi prochain pour discuter sur les questions relatives à la seconde formule, précisée en ces termes :

« Quelles sont les mesures à prendre en vue de cette séparation de l'Eglise et de l'Etat ? »

SIMPLE QUESTION

Plusieurs journaux annoncent l'arrestation, à Dijon, d'un anarchiste qui, suivant eux, aurait quitté Lyon depuis longtemps et aurait été placé à la tête du parti anarchiste de Saône-et-Loire.

Nous imaginons que les journaux ne connaissent que très imparfaitement le département de Saône-et-Loire, car le parti anarchiste n'y existe pas depuis que le sieur Thévenin, commissaire de police à Montceau, a disparu et que son complice Breinin est sous les verrous. Et, à ce propos, il nous vient à l'esprit une réflexion. L'anarchisme en question ne serait-il pas le même que certain personnage très touché qui essaya, sans succès, il y a deux ans, d'évangéliser les mineurs de Montceau-les-Mines et qui avait journalièrement des entrevues avec le commissaire de police Thévenin. Mis en quarantaine par nos amis les radicaux socialistes de Montceau et ne pouvant plus servir aux projets du Thévenin, ce personnage s'en fut demeurer à Dijon.

LES FRANÇAIS AU MAROC

Madrid, 11 février.

Le journal *El Andalucé*, de Séville, assure que la prépondérance de la France gagne chaque jour du terrain au Maroc.

Hier, à la Chambre des députés, le ministre des affaires étrangères, parlant du résultat de la mission du représentant de la France au Maroc, a dit qu'il ne connaissait rien à ce sujet ; il croit cependant que le but de la mission est d'obtenir certains avantages commerciaux et l'acquisition de l'oasis de Figuig par la France.

LE MILITARISME EUROPÉEN

*El Globo* publie un remarquable article d'Emilio Castelar, qui impute la responsabilité de la situation européenne au régime impérial et militaire. Il croit que la solution serait dans un mouvement intérieur de l'opinion publique.

M. Castelar fait ensuite l'apologie du régime républicain, en comparant le sang-froid de la France républicaine à l'agitation de l'Allemagne monarchique.

MENUS FAITS

Vienne, 14 février.

Une émeute a éclaté parmi les 3,000 ouvriers d'une fabrique de Dunitoff, dans le gouvernement de Wladimir. Des dégâts considérables ont été commis.

San-Francisco, 11 février.

La bombe qui a éclaté dans la salle de l'Opéra, pendant la représentation de la Patti, n'a pas été jetée sur la scène, mais elle a éclaté prématurément sous le siège de l'auteur de l'attentat.

Cette bombe consistait en une boîte de fer blanc remplie de poudre et munie d'une fusée ainsi que de morceaux de draps trompés dans une huile explosible.

L'auteur de l'attentat avait été entendu par ses voisins proférant des menaces contre la Patti.

Celle-ci très émue n'a continué cependant à participer au concert.

LE CONGRÈS DE L'AGRICULTURE

Un discours de M. Léon Say

La Société nationale d'encouragement à l'agriculture a organisé un congrès qui se tient actuellement à l'Hôtel Continental, sous la présidence de M. Teisserenc de Bort.

Un grand nombre d'agriculteurs ont répondu à l'appel du comité d'organisation ; aussi la vaste salle des réunions était-elle complètement pleine.

Presque tous les assistants sont de gros propriétaires. Ce sont ces gens-là qui, parait-il, représentent l'agriculture.

Si nous consultons les pauvres diables de fermiers, qui suent sang et eau pour payer leurs fermages, faisant pousser le blé blanc pour ne manger que du pain noir, et engraisant des bœufs superbes dont ils ne voient jamais les bénéfices, leur opinion serait probablement différente, et les éphémères dont ils qualifieraient sans aucun doute les majestés de l'Hôtel Continental, se passeraient de tout commentaire.

Malheureusement, et comme de juste, les pauvres diables n'ont rien pas dans cet aréopage, et les propriétaires peuvent tout leur aise faire montre de leur sentiment philanthropique, qui ne les engage absolument rien.

L'assemblée d'ailleurs est curieuse. Tous les membres qui la composent, sauf des exceptions bien rares, sont décorés. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de non-agriculteurs (1) ont rendu tant de services ; et des services signalés sans doute, puisque sans quelques « mérites agricoles » au moyen desquels l'illustre Méline a récompensé les petites gens sans importance, toutes les boutonnières présentes sont, selon la pittoresque expression de Vallés, atteintes de la rageole.

On comprend que, pour une assemblée de gens de cet importance, il faille des orateurs de choix.

Ainsi, M. Léon Say lui-même s'était-il rendu à l'Hôtel Continental, et M. Teisserenc de Bort avait-il renoncé, en sa faveur, à son tour de parole.

Le discours de l'orateur M. Léon Say a été tout aussi solennel que possible, et, quoiqu'il d'une clarté très grande au point de vue du langage, n'a pas le moins du monde éclairé le débat.

C'est que, dès le commencement, l'orateur avait déclaré n'avoir aucune solution à apporter à l'assemblée sur la question. À l'ordre du jour, c'est-à-dire sur la révision de l'impôt foncier, qui rapporte aujourd'hui au Trésor une somme de 170 millions de fr.

Ce que conseil M. Say aux membres de la Société d'agriculture, est surtout de s'opposer au mouvement qui se produit aujourd'hui dans les Chambres, et qui tend à transformer l'impôt foncier en un impôt de quotité.

Qu'il faudra faire pour reviser malgré tout l'impôt foncier basé aujourd'hui sur l'arbitraire c'est la révision du cadastre.

Seulement, — pour ces gens-là, toujours des « seulement » — l'opération coûterait cher : deux ou trois cent millions au bas mot, et le travail durerait de trente à quarante ans.

Donc, il est impossible de le faire, donc il n'y a pas à essayer de quelque chose, donc il faut rester dans le statu quo.

Quand à l'impôt sur le revenu, pour M. Léon Say, c'est une bête noire. On l'a essayé d'ailleurs, déclare-t-il, dans plusieurs puissances, et là, comme en France, l'arbitraire a régné en souverain. Ce n'est pas toutefois cette seule raison qui rend M. Say l'adversaire acharné du nouvel impôt, — projeté il est en une autre, mais cette dernière n'est que la voix dans toute sa splendeur.

Vous n'ignorez pas, dit l'orateur, que nous sommes dans des circonstances difficiles, et que nous vivons dans une atmosphère de perturbations financières. Il ne faut pas oublier non plus que, dans notre pays, les majorités se suivent sans se ressembler, et que, si on établissait l'impôt sur le revenu, comme il faudrait établir en même temps des cahiers servant de base à cet impôt, ces cahiers contiendraient l'état

de fortune des citoyens, et il pourrait y avoir, dans l'avenir, danger pour les personnes qui y seraient mentionnées. Ce n'est peut-être pas exactement la lettre de la déclaration de M. Say ; mais, en tout cas, c'en est l'esprit, et on peut voir que M. Say qui, hier encore, niait toute question sociale et toute possibilité de revendication en ce sens, est devenu singulièrement craintif.

Informations Politiques

LE MONDE DIPLOMATIQUE

La dernière réception diplomatique, tous les ambassadeurs et ministres présents à Paris se sont présentés au quai d'Orsay.

Le ministre des affaires étrangères s'est entretenu longuement avec le comte Munster, ambassadeur d'Allemagne.

AGITATION LIBRE-ÉCHANGISTE

Les villes, les chambres de commerce et les syndicats ouvriers de Paris se proposent d'envoyer à Paris des délégations pour protester contre le projet d'augmentation des droits sur les céréales et le bétail.

La première de ces délégations est arrivée hier matin à Paris. Elle est composée de huit membres du comité ouvrier marseillais de protestation contre les droits.

Les délégués ont obtenu ce matin une audience de M. Granet, député des Bouches-du-Rhône et ministre des postes et télégraphes.

D'autres audiences seront ensuite demandées au président du conseil, et aux ministres de l'agriculture et du commerce.

NOUVELLES DES COLONIES

Indo-Chine française.

La commission du budget a adopté un amendement de M. Thomson relatif au régime douanier à établir dans nos possessions de l'Indo-Chine.

Cet amendement porte que, à partir du 1<sup>er</sup> juin prochain, les produits étrangers importés en Cochinchine, au Cambodge, en Annam et au Tonkin seront soumis aux droits du tarif général des douanes de la France. Un règlement d'administration publique déterminera les objets qui seront soumis à une tarification spéciale.

La franchise absolue demeure acquise aux produits français.

Cette disposition sera insérée dans la loi de finances.

Tonkin

Conformément aux instructions de M. le ministre des affaires étrangères, les mines de charbon de la baie d'Along devaient être mises en adjudication dans les conditions imposées par un cahier des charges établi par les soins du département.

D'après notre correspondant, on ne voyait pas à Hanoi qui soumissionnerait.

Un avis officiel a annoncé que l'adjudication des chemins de fer était reportée au 1<sup>er</sup> juillet.

Cochinchine

Un arrêté du gouverneur a décidé qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1887 le budget local de la Cochinchine sera établi en francs et qu'en conséquence le franc sera l'unité de valeur servant de base à l'établissement et à la perception des contributions, droits, taxes et produits de toute nature compris à ce budget.

Toutefois, la piastre française, la piastre mexicaine et leurs équivalents seront reçus dans les caisses publiques au taux officiel déterminé le 25 de chaque mois par le gouvernement en conseil privé. Cette décision a été prise afin d'avoir une base budgétaire fixe.

Dépêches de l'Étranger

LA CRISE ITALIENNE

Rome, 9 février. Selon le *Popolo*, une des causes de la démission de M. Robilant est qu'il était convaincu qu'il ne trouverait pas chez ses collègues l'appui nécessaire pour sa politique étrangère.

La *Tribuna* croit que M. Robilant se retirera définitivement.

L'Italie dit qu'on continue à considérer comme probable que M. Depretis sera chargé de former un nouveau cabinet.

Le *Diritto* voudrait que M. Crispi fut chargé de former un ministère, et non M. Depretis.

L'Opinione dit que la note dominante de la solution de la crise doit être la politique étrangère basée sur les forces militaires et navales, ainsi que sur la solidarité des finances.

La mer rouge, dit ce journal, ne doit pas nous faire perdre de vue la situation politique de l'Europe ; le cabinet doit pouvoir parler à l'étranger au nom d'une majorité compacte, au moins jusqu'à ce que la situation politique étrangère se dessine clairement.

Le *Popolo Romano* dit qu'il est impossible que l'opposition multicolore puisse former un ministère viable. Le gouvernement doit rester dans la majorité et tirer profit de toutes les forces assimilables de la Chambre, oubliant les petites dissensions et les rancunes pour constituer un ministère fort, surtout à la veille d'événements pouvant avoir une influence décisive sur l'avenir du pays.

Le *Popolo* croit que l'on ne connaîtra pas avant samedi la résolution du roi.

LES ÉLECTIONS AU REICHSTAG

Berlin, 11 février. L'évêque de Limbourg vient de publier une ordonnance qui interdit à son clergé de prendre part à l'agitation électorale contre le septennal. D'autres évêques vont probablement imiter l'exemple de l'évêque de Limbourg.

TRANSPORTS MILITAIRES EN ALLEMAGNE

Berlin, 11 février. Le *Moniteur officiel* de l'Empire publie un décret, en date du 26 janvier 1887, qui règle le transport des troupes par chemins de fer en temps de guerre. Ce règlement avait été adopté le 13 janvier dernier par le Conseil fédéral.

NOUVEL ARMEMENT DES TROUPES ALLEMANDES

Berlin, 11 février. Suivant une lettre adressée de Berlin à la *Gazette de Cologne*, un peu plus du tiers de l'armée allemande est actuellement pourvue du fusil à répétition, et à partir du 1<sup>er</sup> février 250,000 hommes en connaîtront parfaitement l'usage.

L'ARMÉE BELGE

Bruxelles, 4 février. L'armée belge va recevoir prochainement des fusils d'un nouveau modèle.

LES RÉSERVISTES RUSSES

Saint-Petersbourg, 11 février. Un appel des réservistes russes aura lieu prochainement. Cet appel, qui est prévu par la loi militaire, et qui aura lieu pour la première fois cette année, réunira 100,000 hommes, composant la classe ayant servi seulement une année.

PRÉCAUTIONS FINANCIÈRES

Bucharest, 11 février. On affirme, dans certaines sphères, que les millions demandés par le gouvernement aux Chambres ne seront pas utilisés pour la construction de chemins de fer, mais serviront en vue d'éventualités qui pourraient se produire au printemps prochain.

LES PRÉPARATIFS DE L'AUTRICHE

Buda-Pesth, 11 février. Malgré les démentis officiels, l'Égypte maintient la nouvelle qu'il avait publiée au sujet des travaux de fortification qui vont se faire avec activité à Buda-Pesth. L'organe de l'extrême gauche déclare que les informations prises depuis ne font que confirmer la nouvelle.

Les dépêches envoyées aux journaux par plusieurs correspondants au sujet de ces travaux de fortifications de Buda-Pesth ont été interceptées par la censure à Peague et à Vienne.

A Nagy-Kamza, une commission militaire a inspecté les édifices publics et les maisons d'écoles, afin de constater si les locaux en question pouvaient être transformés en lazarets.

La Société de la Croix-Rouge de Buda-Pesth a demandé à sa succursale à Nyiregyhaza des renseignements statistiques sur le nombre de malades qu'on pourrait soigner dans les dépôts limitrophes et sur les frais d'alimentation des blessés.

LA PRESSE MOSCOVITE

Saint-Petersbourg, 11 février. L'opinion publique en Russie, d'accord avec les journaux, se prononce unanimement en faveur de la France que l'on félicite de son attitude pacifique.

LA PRESSE ALLEMANDE

On lit dans la *Gazette de Voss* : Les bruits de guerre sont en train de diminuer. Même le vote de la chambre des

Feuille n° de LA TRIBUNE du 12 Février 1887

COMTESSE SARAH

PAR GEORGES OHNET

PREMIÈRE PARTIE

Le lendemain le jeune comte quittait sa mère, et allait à Versailles rejoindre son général.

Pierre vit promptement qu'il avait dans le comte retrouvé un véritable père.

Entre ce soldat, grand seigneur, et son subordonné, s'établirent, dès les premiers jours, les rapports les plus affectueux. Attendu à lui procurer

l'occasion de se mettre en évidence, et comte veilla cependant sur le fils de son père avec un soin délicat. Il semblait qu'il eût pris envers le mort tant regretté l'engagement de faire pour Pierre ce qu'il eût fait pour son propre enfant. L'imprévu d'un peu aventureuse du jeune homme causait quelquefois de graves soucis au général, et il lui arriva, au retour d'une échauffourée trop vive, de le réprimander sévèrement de ce qu'il avait outrepassé les ordres reçus.

— Vous me faites tuer bêtement mes cavaliers, lui disait-il, devant tout le monde, d'un ton bourru ; soyez un peu plus ménager du sang de ces braves gens... Vous êtes bien avancé maintenant que vous leur avez fait inutilement casser la tête.

S'il eût été franc, il eût dit : « Pierre, mon ami, vous me faites trembler, vous allez tout loin, et vous risquez

députés de France des crédits militaires ne change rien à cette tendance, puisque la commission du budget y avait déjà donné son approbation il y a plusieurs mois, et que nulle part on n'y avait fait d'objection. Si la chambre a adopté le projet sans débat, c'est parce que M. Goblet avait exprimé le désir qu'on évitât toute parole imprudente ou sujette à être mal interprétée.

CONGRÈS DES MINES DE FRANCE

Séance du 10 février

PRÉSIDENT, CALVIGNAC. SECRÉTAIRE, LAMENIN. Tous les députés sont présents.

Le citoyen Calvignac fait la proposition suivante : « Le congrès des ouvriers mineurs de France, réuni à Saint-Etienne du 7 au 13 février 1887 proteste contre les tendances de la sous-commission parlementaire qui, dans son rapport concernant les propositions de loi intéressant la corporation des ouvriers mineurs, veut faire rejeter le projet d'institution des délégués mineurs. Le congrès maintient énergiquement cette proposition et reconnaît la nécessité, plus que jamais, de cette loi destinée à protéger efficacement les travailleurs des mines et à prévenir les accidents. »

Cette motion est votée à l'unanimité par les membres du congrès. L'ordre du jour fixé hier indiquait la discussion de la loi sur la caisse de secours et de retraite.

On se souvient que, sur cette question, il fut fait un rapport par M. Mazon, député de la Creuse dans la dernière législature.

Un congrès de 1886, les mineurs avaient accepté, sans quelques modifications discutées au congrès le rapport Mazon.

Les dernières élections ont privé les mineurs de défenseurs énergiques.

Le citoyen Jules Mégnin, député de la Haute-Loire, a été nommé, remplacé à la présidence de la commission, par le député opportuniste Audiffret, avocat-consultant, et probablement actionnaire des Compagnies minières. La nouvelle commission a pris à tâche de détruire ce qu'avait fait la dernière chambre.

Elle a nommé une sous-commission qui est accablée d'un rapport tendant à démolir tous les projets déposés par les ouvriers mineurs.

Cette sous-commission est composée de M. Audiffret, qui accapare tous les rôles et se multiplie pour être utile aux Compagnies et de MM. Brousse et Jaurès.

La Commission a discuté l'article par article ce projet de la sous-commission et l'a adopté presque dans son entier. M. Audiffret, l'opportuniste canif des Compagnies, a été l'incorruptible rapporteur choisi par la commission pour faire un rapport sur les travaux et les projets élaborés par la sous-commission dont il fait partie avec M. Jaurès et M. Emile Brousse le député converti de l'extrême gauche.

On n'espérait pas avec plus de désinvolture le résulter des travaux des précédentes Chambres. On ne se moque pas avec plus de sans-gêne des revendications légitimes des serfs de la mine. Nous insistons d'autant plus sur les agissements des commissions et sous-commissions, que M. l'avocat Audiffret est député de la Loire. Les mineurs n'ont pas travaillé sans voter pour lui ; leurs intérêts les ont indifférents ce député, qui est le protégé de tous ceux qui ont les monopoles de tout genre dans le département de la Loire.

Nous espérons que la réunion qui suivra le Congrès il se trouvera quelqu'un pour signaler les agissements de M. Audiffret.

Le citoyen Bastid lit le rapport de la sous-commission Audiffret-Jaurès-Brousse au milieu des protestations des délégués.

Après cette lecture, le citoyen Calvignac demande qu'on ne discute pas le rapport de la sous-commission article par article, mais en bloc. « Disons ce que nous voulons et votons tout. »

Bastid propose d'écarter tout d'abord le projet de M. Brousse qui vient mêler les accidents au projet de caisses de secours et de retraite.

Le citoyen Lamennais lit l'article publié par l'Echo du Nord, journal des patrons et des Compagnies, lequel article donne les plus grands éloges au projet de la sous-commission.

« Vous voyez bien, ajoute le citoyen Lamennais, que c'est la condamnation de ce rapport et que les exploitiers ne se sont pas trompés sur la portée des propositions faites par M. Brousse. »

Le citoyen Rondet prend à partie le projet Audiffret et le combat énergiquement. En effet, la combinaison proposée par la sous-commission au lieu d'augmenter les secours réservés aux blessés, aurait pour résultat de les diminuer.

Le citoyen Bastid dit qu'il a mission de protester contre la fixation de l'âge pour avoir droit à la retraite à 55 ans.

Le citoyen Rondet dit que dans le commencement on avait demandé une subvention à l'Etat, qui avait répondu qu'on ne pouvait accorder pareille faveur à une catégorie particulière d'ouvriers ; qu'il faudrait en faire autant pour les autres. Alors, il fut convenu de demander que chaque année la caisse entière fut distribuée. Une année les intéressés auraient plus, une autre moins ; mais on ne pouvait admettre le projet de la commission voulant accumuler toutes les retenues pendant vingt-cinq années, pour arriver dans l'avenir à posséder en caisse un capital considérable. Les ouvriers mineurs ne peuvent attendre.

Le citoyen Calvignac appuie les déclarations du citoyen Rondet en réponse au citoyen Henri de Bessèges qui prétend que la compagnie de Bessèges fait aux blessés et aux vieillards des rentes annuelles de 600 francs. Calvignac prétend que c'est impossible et invoque les rapports même de la chambre.

Le citoyen Bastid. — Il est donc entendu, après les explications du citoyen Rondet, et celles du citoyen Calvignac et celles présentées par leurs autres délégués et moi, que nous devons nous opposer au nouveau projet de la sous-commission, qui est un leurre ; par conséquent, nous n'en tiendrons aucun compte. Nous repoussons notamment le projet Brousse intercalé dans ce projet.

Calvignac. — Non. — Nous repoussons complètement le projet de la sous-commission.

Lamennais. — Évidemment sauf les articles qui ne nous sont pas contraires et s'accordent avec les dispositions précédentes.

Loire, de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or.

Les blessés. L'état des blessés va chaque jour s'améliorant. Toutefois, M. Brault, commissaire de police, souffre toujours beaucoup de la fièvre causée par l'opération qu'il a dû subir, et M. Perrin des blessés qu'il a reçus dans la région dorso-lombaire.

LYON ET LE RHONE

Incendies

Un feu de cheminée rapidement éteint par les pompiers Collet et Barthélemy, de la 3<sup>e</sup> Compagnie, qui étaient de service au poste de la préfecture, s'est déclaré hier, vers 10 heures et demie, chez M. Molière, mécanicien.

Les dégâts s'élevaient à environ 300 francs.

Un deuxième incendie se déclarait vers 8 heures et demie du soir, chez MM. Amy et Giraud, quai de Retz, 3.

Les dégâts, grâce au dévouement et à l'habileté du caporal Beraud et du sapeur Leblanc, purement matériels, ne se sont élevés qu'à 150 francs environ.

A 10 heures et demie, tout danger avait disparu.

Un troisième incendie se déclarait à cinq heures du soir, dans la gaine d'une cheminée de la maison portant le n° 25 de la rue Palais-Grillet.

L'intervention des pompes n'a pas été nécessaire.

Sou des Ecoles. Une collecte faite au banquet annuel de la Société de gymnastique de Neuville, chez Audubon, restaurateur, au profit du Sou des Ecoles, a produit la somme de 4 fr. 15 c. De plus, un membre honoraire de la dite Société qui désire garder l'anonymat a versé 20 fr. également au profit du Sou des Ecoles.

Le tout a été remis à M. le président de la Société du Sou des Ecoles qui assistait au banquet pour être versé ensuite à M. Pécheur, trésorier de la Société.

Accident de voiture. M. Putaud, épicière, conduisant hier vers 9 heures du matin un lourd camion traversant l'avenue des Ponts, quand tout à coup l'essieu de son véhicule vint à se rompre en même temps que le cheval s'abattait. Un rassemblement se produisit aussitôt interceptant la voie publique pendant quelques minutes.

Feu de cheminée. La rue Romarin était en émoi hier, vers 7 heures du soir. Un feu de cheminée venait de se déclarer au n° 21 de cette rue, chez M. Georges Julien.

Les dégâts sont assez considérables, mais sont couverts par une assurance.

Indisposition. M<sup>lle</sup> Antoinette Gay, âgée de 43 ans, demeurant rue Molière a été trouvée inanimée vers 7 h. du matin dans la rue Ferrandière. Un brigadier d'urbanité a fait donner des soins à cette dame dans la pharmacie Lavocat et la curieuse accompagnée à l'Hôtel-Dieu où elle a été admise d'urgence.

Perte d'un ballot. Un camionneur de la maison Bless, M. Pierre Poncet, a perdu hier matin un volumineux paquet de coupons de cuir d'une valeur considérable. Cet employé, très ennuyé de cette perte, qui peut bien être un vol, a fait sa déclaration au poste du Mont-de-Pié.

Contrebande. Une tisseuse, Joanne C..., demeurant rue de Nait a été arrêtée, hier rue du Pavillon, pour colportage d'allumettes prohibées. Sur la demande du Directeur des contributions, cette femme a été écrouée.

Vagabondage. La série des arrestations pour vagabondage se continue avec une intensité inquiétante. Le chômage persistant et les rigueurs de l'hiver ne sont-ils pas les meilleurs pourvoyeurs de la Permanence ?

Sur le quai Pierre-Scize seulement, les agents ont arrêté les victimes Perrin, François; Bertholet, Victor; Dangon, Jean; Moreau, Arthur; Jay, Ger-

main; Constant, Dominique, et Patin, Auguste, un pauvre vieillard de soixante-cinq ans. Tous étaient sans domicile fixe, ce qui est plus que navrant par une pareille température.

Les chiens dangereux. Une plainte a été adressée hier, vers 3 heures du soir, au poste de la rue de Sully par un nommé Joseph Zaninetti, serrurier, qui a déclaré avoir été mordu par le chien de M. Petary, rentier, dans la maison qu'ils habitent, rue de Créqui, 19.

Après quelques soins préventifs donnés dans la pharmacie Granges, M. Zaninetti a pu regagner son domicile.

Bernard Anthelme, garçon de café, rue Boileau, 86, passait hier matin dans la Halle des Cordeliers lorsqu'il fut soudainement attaqué par un chien qui lui a littéralement déchiré son pantalon.

Bernard a déposé sa plainte au commissaire de police du quartier.

Enfant abandonné. Dans la matinée d'hier, un enfant âgé de 7 ans environ, et qui paraît être muet a été trouvé abandonné dans la salle des consultations gratuites de l'hospice de la Charité.

L'auteur de ce lâche abandon est une femme que l'on avait vu rôder la veille, en face du n° 18 du quai de la Charité et qui, jusqu'à présent, est demeurée introuvable.

Le pauvre petit être a été admis d'urgence à l'hospice en attendant les résultats d'une enquête qui se poursuit.

Accidents de la rue. M<sup>lle</sup> Marguerite Rouveur âgée de 36 ans, demeurant chemin de Saint-Simon allait hier, vers 2 heures du soir, faire sa provision d'eau à la borne-fontaine de son quartier, la pauvre femme ayant glissé, s'est fracturée la jambe droite, après un premier pensement Mme Rouveur a été transportée à son domicile.

M. Voisinier, voyageur de commerce, natif de Dijon, descendait hier dans l'après-midi les escaliers du palais Saint-Pierre, lorsqu'il a sauté d'un faux pas il est tombé dans laquelle il s'est fracturé le poignet gauche.

M. Ch..., chef cantonnier, demeurant rue Dupuis, est tombé accidentellement dans l'escalier du n° 6 du cours Charlemagne, et dans sa chute, ce malheureux s'est fait une assez grave blessure à l'arcade sourcilière.

Cet accident s'est produit vers onze heures du matin.

Mendicité à domicile. Marguet (Pierre), trente ans, et Liengme (Eugène), originaires de la Suisse, ont été arrêtés et écroués à Saint-Paul, pour mendicité à domicile.

Banquet des victimes du Deux Décembre. La société des victimes du Deux Décembre donnera un banquet à l'occasion du 24 février, ultérieurement on indiquera le jour, l'heure et le prix.

Collecte au profit de la grève de la guimpe lyonnaise. Deux socialistes. . . . . 1 fr. La Jeunesse socialiste révolutionnaire ni Dieu ni maître. . . . . 5 fr.

Sou des Ecoles. Le Mulotier. — Tous les citoyens qui font partie de la Caisse des Ecoles, sont priés d'assister à la réunion annuelle de la Société, qui aura lieu le samedi 12 février courant, à 8 heures du soir, salle de la mairie.

ORDRE DU JOUR : Compte rendu des opérations de la société ; Renouvellement du bureau. Le Secrétaire, M. CHAUD.

Grève de la guimpe lyonnaise. — Le syndicat professionnel des ouvriers et ouvrières guimpiers de Lyon invite tous ses adhérents, ainsi que les ouvrières et ouvriers des maisons Warrin, Mathieu, Bayet, Drevet, les grévistes de la maison Dutel, pour terminer le nouveau tarif et autres renseignements.

ORDRE DU JOUR : 1<sup>o</sup> Discussion de mise à l'index de plusieurs usines ; 2<sup>o</sup> continuation de la mise à l'index de la maison Dutel ; 3<sup>o</sup> Détermination à prendre au sujet de M. Bouchet, contremaître de la maison Dutel ; 4<sup>o</sup> questions diverses. — Les groupes et syndicats détenteurs de listes de souscription sont priés de les faire parvenir au journal La Tribune. La commission doit les vérifier à fin février. Le Secrétaire.

Arrestations. Le nommé Fournier (Pierre-Henri) âgé de 53 ans, polisseur de marbre,

rue Juiverie, 16, a été arrêté hier par les agents, en flagrant délit de mendicité. Ce pauvre diable chantait dans les cours. Ce n'était pas là un cas pénible aussi ne l'a-t-on pas pendu, mais simplement écroué à la Permanence.

Vers 9 heures du matin, les gardiens de la paix en surveillance dans la rue St-Joseph ont arrêté un vieillard qui mendiait à la porte de l'église de ce nom.

A midi 1/4, un agent d'affaires, nommé Guillet (Laurent), âgé de 51 ans, demeurant montée du Chemin-Neuf, a été arrêté par des agents au moment où il injurait grossièrement un soldat du 86<sup>e</sup> de ligne qui venait de déposer dans une affaire de simple police. Guillet a été écroué pour ce fait.

Bal des Etudiants. Nous publierons demain la 3<sup>e</sup> liste des lots offerts à la commission du bal qu'elle organise.

CONVOICATIONS. Corporation des ouvriers serruriers. — Aujourd'hui samedi 12 février, à huit heures du soir, réunion publique, cours Lafayette, n° 118, au 1<sup>er</sup> étage, pour but de grouper tous les travailleurs de la corporation.

Aveyronnais et Albigeois. — La réunion qui devait avoir lieu dimanche, café Chanel, place de l'Hôpital, 1, est renvoyée au dimanche 20 courant à deux heures du soir même local.

Les membres de la commission sont convoqués pour le vendredi 18 courant à 8 heures du soir au local habituel.

NOTES DE BOURSE. APRÈS CLOTURE. Par fil télégraphique. Paris, 11 février.

La Bourse baisse au début, à cause de la faiblesse générale des cours sur les marchés étrangers, et à cause de l'opposition faite par la haute banque au vote par le Parlement français de l'impôt sur le revenu.

En outre — fait tout nouveau au parquet — certains agents de change refusent, paraît-il, de négocier avec quelques uns de leurs collègues. Cela ne facilite pas les transactions ; on peut facilement le croire.

Pen d'achats au comptant qui reste lourd. Le dernier bilan de la Banque de France, publié hier, indique toujours de la faiblesse dans les cours. Jusqu'à la clôture, les ventes dominent.

Dernière Heure. RAPATRIEMENT DES SOLDATS DU TONKIN. Paris, 11 février, 11 h. 55 s.

Par décision du général Munier, les soldats libérables du corps d'occupation vont être rapatriés en France.

LES ÉLECTIONS EN ALSACE-LORRAINE. Mulhouse, 12 h. 47 m.

M. Lalance, candidat de la protestation, se désiste en faveur de M. Mieg-Koechlin, maire de Mulhouse.

BOULEVARD. Paris, 11 février, 11 h. 30 s.

3 0/0, 77.15; Turc, 13.15; Extérieure, 60.12; Egypte, 157.50; Banque ottomane, 480; Hongrois, 76.34; Portugais, 51.12; Lemberg, 422.50; Italien, 92.35. — Faible.

LE LIEUTENANT SAUSSIER. Paris, 11 h. s.

Le lieutenant du 8<sup>e</sup> hussards en garnison à Vienne dont vous avez annoncé le suicide était le fils du général Saussier, gouverneur militaire de Paris.

LA LANDSTURM AUSTRO-HONGROISE. Vienne, 11 h. 25 soir.

On annonce qu'une demande de crédits extraordinaires va être déposée par le ministère commun devant les Parlements d'Autriche et de Hongrie pour l'organisation de la landsturm (armée territoriale).

L'« AMITIÉ » DES ANGLAIS. Londres, 11 février, 11 h. 10 s.

Aujourd'hui, à la Chambre des communes, M. Fergusson, parlant du désastre de Massouah, a déclaré que l'Italie pouvait compter sur l'amitié de l'Angleterre.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT.

ARRESTATION D'UN DÉPUTÉ SOCIALISTE. Berlin, 11 février, 10 h. s.

Le député socialiste Kayser a été arrêté, hier à son arrivée en gare, comme suspect de faire partie d'une société secrète, en sa qualité de démocrate socialiste. Il a été mis en liberté le soir même.

CONGRÈS DES MINEURS. Saint-Etienne, 12 février.

Le Congrès des mineurs a terminé sa séance à 7 heures du soir. Il a discuté les projets des caisses de retraites et des caisses de secours.

Demain matin, il y aura séance à 8 heures pour la discussion de la question des heures de travail de la fédération et de la déclaration à faire dans la conférence publique de dimanche.

ENVOI DE TROUPES AU TONKIN. Paris, 12 février 12 h. 30 m.

On annonce que 900 hommes partiront pour le Tonkin au commencement du mois de mars.

DÉCORATIONS ANNAMITES. Paris, 12 février 12 h. 35 m.

M. Bihourd, notre résident général au Tonkin, vient de faire nommer grand-croix de l'ordre du Dragon de l'Annam tous les membres du cabinet Freycinet.

TERRIBLE INCENDIE. Paris, 12 février 12 h. 25 m.

Un terrible incendie a éclaté à Paris, rue François-Miron. Une femme a été asphyxiée.

L'AFFAIRE DE PORQUEROLLES. TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE TOULON. Audience du vendredi 11 février.

M<sup>lle</sup> Roussen proteste contre les dépositions qui ont précédées dans les débats, elle prétend n'avoir jamais condamné ses élèves à un mois de cellule.

Déposition du docteur Bernard. M. Bernard, médecin, a constaté des coups et blessures sur le corps des enfants qu'il soignait. Chaque jour il recevait de nombreuses plaintes d'enfants ainsi maltraités dans cet établissement. Il rappelle, en outre, que l'un d'eux avait été soigné par lui pour une blessure assez grave que cet enfant avait reçu, en effet, il avait la lèvre fendue. Tous ces faits ont été signalés par lui à l'Assistance publique, sans oublier la nourriture insuffisante et malsaine que recevaient les enfants.

Déposition de M. Quentin. M. Quentin, l'ancien directeur de l'Assistance publique, dit accepter toute la responsabilité de ce qui s'est passé dans l'établissement de Porquerolles. Il prétend n'avoir jamais reçu aucune plainte des enfants confiés aux soins de cette maison.

Témoins à décharge. Le défilé des témoins à décharge commence; ils essaient assez maladroitement de détruire l'effet des dépositions précédentes. Suivant eux, ces enfants étaient des indisciplinés, la nourriture était suffisante, abondante et saine. Le président leur fait remarquer que pourtant il est démontré que des enfants ont été malades pour avoir mangé du porc gâté. Du reste, presque tous les témoins sont des employés de M<sup>lle</sup> Roussen, qui tiennent à dégager leur propre responsabilité.

L'audience de cette après-midi a été consacrée à l'interrogatoire des témoins.

Il a commencé par Antoine Bianconi, qui est forcé de reconnaître que des enfants ont été mis à la crepandine; mais il prétend que ceux-ci étaient indisciplinés.

Les débats ne finiront pas avant mardi.

La femme Roussen sera interrogée demain.

Explosion de la rue St-Jean

L'émotion produite par l'événement de mercredi dernier se calme peu à peu. Déjà les dégâts matériels sont réparés et l'affluence des curieux ayant considérablement diminué, la rue reprend insensiblement sa physionomie habituelle. Seul le nombre des gardiens de la paix qui stationnent aux abords de la Permanence n'a pas diminué.

En résumé, quels que soient les auteurs de cette tentative, qui ne serait que ridicule, si elle n'avait mis deux vies humaines en péril, le public a parfaitement compris qu'elle ne saurait être considérée comme l'indice précurseur d'un bouleversement social. Réduite à ses véritables proportions, elle n'est pas de nature à effrayer une population dont le bon sens a déjà maintes fois été mis à l'épreuve par des affaires du même genre, dont le dénouement n'a pas toujours été à la louange de ceux qui ont pour mission de veiller à l'ordre public.

L'enquête. L'enquête commencée par M. Bastid, n'a donné aucun résultat sérieux. Les perquisitions chez les anarchistes continuent, non plus seulement à Lyon, où elles n'ont amené la connaissance d'aucun fait nouveau, mais encore dans les départements de l'Isère, de la

à autre à travers un ciel d'hiver roulant d'épais nuages d'ennui.

Pour gagner la rive droite du fleuve, le jésuite avait à choisir entre deux voies différentes : le Pont-Neuf, nouvellement construit, et le bac de Nesle.

A cette heure de nuit, le Pont-Neuf était le rendez-vous général des larrons, malandrins, coupes-bourses, tire-laine, en un mot, de toute une population fort hostile aux bourgeois attardés, aussi bien qu'aux gentilshommes isolés, et les détournant d'ordinaire le plus galamment du monde.

Domenico, qui regrettaît alors d'avoir congédié son laquais, dut renoncer au post et se décida pour le bac.

Précisément, il se trouvait sur cette partie de la rive, que l'on devait appeler, quelques années plus tard, le quai Malaguest, et qu'alors on nommait le heurt du Port-Neuf-Passeurs.

Il s'approcha des pilotes du bord de l'eau et héra le passager.

Un vieux marinier qui sous prétexte de veiller sur les bateaux amarrés, dormait sous une toile à voile au fond d'une vieille carène hors d'usage, répondit sous au cri du prêtre et lui offrit de le transporter de l'autre côté du fleuve, non avec le bac, mais en canot.

Marché conclu, la barque s'éloigna rapidement du bord.

Dans l'obscurité, le vieux marinier avait peine à manœuvrer de façon à

couper le courant. Domenico, jusque-là indifférent et rêveur, releva tout à coup la tête ; il s'apprêtait à offrir son aide au batelier, quand son attention fut attirée par un léger bruit venant du côté du Pont-Neuf.

Alors il regarda.

On venait de relouer au pont le petit îlot qui avait été brûlé jadis les TEMPLIERS, et dont l'emplacement est occupé aujourd'hui par la place Dauphine ; les travailleurs s'occupaient maintenant de construire le terre-plein destiné à recevoir la statue équestre de Henri IV.

La maçonnerie n'était encore qu'ébauchée ; la terre, amenée par tombereaux, dégringolait en pente douce jusque dans le fleuve.

Tout au bas de la langue de terre rapportée, à la pointe extrême du terre-plein, les ouvriers avaient construit un petit cabanon où ils empaquetaient leurs outils et leurs vêtements du travail.

Or, ce qu'observait le R. P. Brandi, le voici : un homme de haute taille, autant qu'on en pouvait juger à travers l'ombre, venait de paraître soudain sur le parapet du pont. Il s'était ensuite laissé glisser sur les terres ébouleées et silencieusement, il avait atteint la cabane.

Qu'il cherchât à s'y introduire, c'était évident ; d'un pas mal assuré, et avec la persistance d'un homme ivre,

il tournait autour de cette niche en planche, essayant d'y faire brèche.

A bout de patience, l'homme tira son épée et s'en servit pour forcer la porte.

On entendit le bruit sec et strident que produit la rupture de l'acier, et, dans le silence de la nuit, un blasphemé lancé par une voix avinée parvint jusqu'à la barque.

L'inconnu, plus entêté que jamais, reprit son tronçon d'épée et se remit à la besogne. Ayant réussi cette fois à forcer la porte, il entra brusquement dans l'abri en planches et n'en ressortit pas.

A ce moment, la barque aborda non loin de la vieille tour du Louvre, et le jésuite, qui avait suivi avec curiosité ce petit incident, remonta la grève en se demandant vaguement quel pouvait être cet homme ; un larron probablement ou un breuteur sans gêne.

C'est ce que le lecteur ne tardera pas à connaître, car l'hôte inattendu de la petite cabane tient de près à plusieurs des personnages de cette histoire, et peut-être le profond politique placé par la Compagnie de Jésus à la tête de la province de France n'eût-il rien épargné pour rejoindre cet homme et le forcer à parler, s'il avait pu soupçonner l'identité du singulier noctambule.

Sous le climat de Paris, au commencement de mars, les nuits sont longues,

le jour ne revient que bien lentement et comme à regret.

Il n'avait point paru que six heures sonnaient au beffroi de la Samaritaine.

Les graves vibrations du bronze se prolongeaient majestueusement sur les deux rives du fleuve, encore plongées dans la nuit et le silence, lorsque la porte du cabanon de la presqu'île s'ouvrit doucement.

L'homme que nous n'avons fait qu'entrevoir quelques heures auparavant sortit en baillant.

C'était un grand gaillard de vingt-cinq à trente ans environ, plutôt trotté que vingt-cinq. Quoique le visage fût emacé et précocement flétri par une fatigue de l'organisme qu'on pouvait sans hésitation attribuer à la débâche, il ne laissait de garder quelques vestiges de sa juvénile beauté d'autrefois.

Beauté mâle, un peu rude à la vérité, banale et vulgaire, si l'on veut, qui tenait surtout à l'expression de hardiesse, de courage, et même — le croira-t-on ? — à l'expression de loquacité empreinte dans ces yeux noirs, autour desquels l'amour immédiate des ribaudes, la passion du jeu et l'abus du vin, avaient tracé un large cercle noirâtre.

(A suivre.)

Flamberge au Vent!

PAR E. VAUQUELIN & AYRAUD-DEGEOE

III

L'HOMME DU PONT-NEUF

La connaissance de quelques dates, plusieurs renseignements assez précis, il est vrai, mais incomplets sur Lusignac, ce gentilhomme dangereux, ceux agents de la Compagnie s'accordaient à représenter comme le chef naturel de la jeunesse haguénote, c'est-à-dire de cette faction formée d'hommes énergiques et intrépides, toujours prêts à reprendre les armes pour assurer la libre pratique de la religion réformée en France.

Mais, en somme, tout cela n'apprenait pas grand-chose au jésuite.

Aurais-je fait buisson creux ? se demanda-t-il en pressant le pas. Tout

le mystère git évidemment dans la naissance de ce Lusignac, et de cette énigme, la vénérable sœur Sainte-Monique ne m'a pas dit le dernier mot.

Bile semblait d'ailleurs l'ignorer elle-même ; je ne pense pas que, sur ce point, il y ait eu de sa part aucune restriction mentale.

« Enfin ! je chercherai. Pour le moment, le mieux qui soit, si je ne me trompe, est de faire surveiller étroitement Lusignac d'abord, et aussi cet ancien précepteur, ce vieil hérétique dont m'a parlé Yolande Annebault. »

« Le bonhomme est-il à Paris ? Voilà ce qu'il importe d'éclaircir. Et ce fils, ce Claude, dont m'a parlé sœur Sainte-Monique ?... J'y songerai. »

